

### TARIFS SECTEUR ADOS 2019-2020

Selon les activités	Ado commune	Ado Hors commune
TARIF A	1 €	1,50 €
TARIF B	2 €	2,50 €
TARIF C	5 €	7 €
TARIF D	7 €	9 €
TARIF E	14 €	16 €
TARIF PREMIUM	25 €	27 €

### TARIFS CAFET'

Boisson chaude	Unité	0.50€
Canette de soda	Unité	1 €
Barre chocolatée, gâteau...	Unité	0.50€

### Nouveauté 2019



Nouveau local pour les Ados :  
Espace Jeunes  
16 rue de la poste

Accueil libre **GRATUIT**  
Adhésion de 10€ période de septembre 2019 à septembre 2020 (facturée dès la première présence)

Service Enfance Jeunesse  
Direction SAMI : PESTEL Cyril  
02.99.58.02.82 - 06.71.94.77.84  
[ado12-17@mairie-miniac-morvan.fr](mailto:ado12-17@mairie-miniac-morvan.fr)



SERVICE JEUNESSE

# SAMI



Du lundi 21 octobre au 31 octobre 2019



Le Service Enfance Jeunesse de Miniac Morvan propose durant les vacances scolaires des activités à destination des collégiens et lycéens à travers son secteur Ados : SAMI (Secteur Ado MIniac-Morvan).

Encadrées par Cyril et Marine, des activités socio-culturelles, sportives et numériques telles que le laser game, les ateliers cuisine, le bowling, le bubble foot, le zoo de Champreus seront proposées.

Des accueils libres gratuits sont également organisés à l'Espace Jeunes pour partager jeux de société, babyfoot, billard, fléchettes, tennis de table, console de jeux. Une cafet' sera à votre disposition pour un moment convivial.

Les jours et heures d'ouverture sont présentés dans le planning.

**Durant ces vacances, le Secteur Ados (SAMI) propose l'activité « visite d'un Zoo » en nouveauté.**

**Les soirées sont toujours à l'honneur.**

**Venez nombreux !**

### Activités



Secteur Ado Miniac-Morvan

### Inscriptions

Les inscriptions se font directement sur le Portail Familles de Miniac-Morvan :

<https://miniac-morvan.portail-familles.net/>

Passées les dates de clôture d'inscription, toute annulation sans la fourniture d'un motif valable sera facturée.

Afin de ne pas être facturé, toute absence et/ou annulation d'une activité réservée au préalable sur le Portail Familles doit répondre aux **motifs valables suivants** :

- > Maladie ou hospitalisation de l'enfant (certificat médical)
- > Déménagement (justificatif)
- > Mutation professionnelle (justificatif de mutation)
- > Décès d'un membre du foyer (certificat de décès)

Dans le cas contraire, la facture sera opérée.